

<input type="checkbox"/> Nouveau <input type="checkbox"/> 1 <sup>er</sup> renouvellement <input type="checkbox"/> 2 <sup>e</sup> renouvellement <input type="checkbox"/> programme modifié	
Nom du requérant	Mandaté pour
District minier de	Numéro de concession

Timbre-dateur

À ma connaissance, la transaction touche des terrains libres ou abandonnés.

Distance approximative en milles \_\_\_\_\_

Feuilles(s) de demande : \_\_\_\_\_

Bassin : \_\_\_\_\_

1. Preuve de moyens financiers adéquats :

- ci-joint, un état de compte bancaire ou d'une lettre de recommandation d'une institution financière reconnue reconnaissant la possession de moyens financiers adéquats ou;
- ci-joint, un état de compte bancaire et/ou un état financier d'un bailleur de fonds reconnu indiquant son intention d'injecter des fonds ou des équipements afin de soutenir le programme proposé et reconnu.

2. J'ai l'intention, sous réserve de ma conformité à toute entente finale avec une Première Nation du Yukon applicable, de procéder à des opérations de prospection reconnues décrites comme suit :

a. Méthodes de traçage et équipements utilisés : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

b. Veuillez décrire les travaux physiques qui seront entrepris (par exemple, le volume total des excavations, les dimensions des trous d'exploitation, longueur totale, diamètre et nombre des trous de forage, etc.) :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

c. Veuillez décrire sommairement les méthodes proposées pour les sites d'échantillonnage : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

d. Vous trouverez ci-jointe une carte détaillant les sites d'échantillonnage proposés.

Les frais admissibles seront limités aux coûts raisonnables de la main d'œuvre et des coûts directs d'opération des équipements essentiels aux « opérations de prospection selon des méthodes reconnues sur le lieu désigné », et excluront, par exemple, les coûts d'installation de chantier, de transport de personnel et d'équipement, de déplacement, d'accès, de campement, des installations de restauration ainsi que des dépenses en capital.

Par les présentes, le requérant est mis au courant qu'une concession minière sera normalement refusée si toutes les informations nécessaires ne sont pas reçues dans les deux semaines suivant la date de la demande au Bureau de district.

Je comprends que cette demande ne me permet pas de commencer tout programme de travail sur le sol et, si la concession est reconnue conformément à la Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon, j'accepte d'être lié par les conditions décrites dans ladite Loi. Plus particulièrement, je reconnais devoir me conformer aux :

- a. dispositions de la *Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon* et de toutes autres lois incluant sans s'y limiter, la *Loi sur les eaux du Yukon*, la *Loi sur les pêches*, la *Loi sur la sécurité minière*, la *Loi sur l'Office des droits de surface du Yukon*, la *Loi sur les terres territoriales*, et tous les règlements et décrets en application ; et,
- b. toute entente finale avec une Première Nation du Yukon applicable.

\_\_\_\_\_  
Signature du requérant

\_\_\_\_\_  
Date

*Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels*

Les renseignements personnels fournis dans les présentes sont recueillis en application de la *Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon* exclusivement aux fins de son administration. Veuillez adresser toute demande concernant la collecte ou l'utilisation de ces renseignements au bureau du registraire minier, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ressources minières, C.P. 2703, Whitehorse (Yukon), Y1A 2C6, (867) 667-3190.

<b>Grey is for Office Use • Grey is for Office Use</b>		
Mining Inspector's recommendation and comments:	Mining Inspector's signature	Date
Mining Recorder's recommendation and comments:	Mining Recorder's signature	Date